



Propos raciste envers un employé

Par **vymj**, le **24/03/2009** à **20:16**

Je viens de me marier avec un musulman donc je suis musulmane et je subis des paroles racistes de mon patron et des autres employeurs. Que faut-il faire pour que cela s'arrête ?
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **26/03/2009** à **04:36**

Bonjourrrrrrrn[s]**L'article R624-4 du code pénal dispose que :[/s]**rrrrn[citation]L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.[/citation]rrrrn[s]**L'article R625-7 du code pénal dispose que :[/s]**rrrrnLa provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.rrrrnDe plus la rupture du contrat aux torts de l'employeur peut être prononcée par le tribunal des prud'hommes.rrrrnIl convient cependant d'apporter des preuves suffisantes. (pensez à noter les dates heures et les propos tenus)rrrrnRestant à votre disposition.